Lundi, 2 avril 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 19.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS....	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. Ch. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 31 MARS 1849.

L'ITALIE ET L'AUTRICHE.

L'Italie a succombé! On le dit, on le répète; on voudrait faire passer cette conviction désespérante dans l'esprit du Peuple français.

Notre mission, c'est de dire la vérité à ce Peuple généreux sur ses frères de l'étranger, et nous remplirons sincèrement cette mission que nous nous sommes donnée, préservant le Peuple de tout espoir, de toute illusion mal fondée.

Une armée autrichienne, commandée par Radetzki, a remporté une victoire signalée sur l'armée piémontaise, commandée par Charles-Albert. Voilà le fait. Est-ce à dire pour cela que l'Italie ait succombé? Non. La Sicile n'est pas encore domptée, la Sicile, cet ardent foyer auquel s'alluma en 1842 l'incendie révolutionnaire. Le tyran de Naples, enfermé dans sa capitale avec ses fidèles lazzaroni, se voit menacé par les provinces qui n'attendent qu'un signal pour se soulever et pour balayer de la terre italienne ce dernier despote national. L'armée napolitaine hésite, et la défaite de ses frères du Piémont lui inspire sans doute le généreux désir de les venger. Les Suisses républicains, qui, par une singulière anomalie datant du moyen-âge, sont obligés de soutenir le despotisme en Italie par suite de conventions que leur patrie considère comme périmées à cette heure, les Suisses sont ébranlés par les clameurs qui leur arrivent au-delà des Alpes; bientôt, sans doute, ils abandonneront les drapeaux de l'absolutisme pour apporter à la cause italienne l'appui de leur courage et de leur discipline.

Rome a senti battre de nouveau ce grand cœur républicain, dont les pulsations mesuraient jadis la vie de l'humanité civilisée. Rome a vaillamment proclamé la République au moment même où la cause révolutionnaire subissait dans toute l'Europe des échecs réitérés, et où le prince-pontife romain, traître et fugitif, devait trouver un appui dans la France républicaine.

Cet exemple d'énergique initiative nous est un sûr garant de l'avenir de l'Italie. La Toscane a déjà répondu à l'appel de Rome. Venise, qui les avait précédées toutes les deux dans la lutte glorieuse pour l'indépendance nationale dans la voie républicaine, Venise tient encore, et les Autrichiens, obligés de disséminer leurs forces, ne l'abattront pas facilement.

D'un autre côté, Gênes, cette ville deux fois chère à la cause nationale et républicaine, d'abord pour avoir chassé les impériaux il y a un siècle, ensuite pour avoir été si glorieusement défendue contre ces mêmes impériaux par les soldats de la France révolutionnaire, Gênes qui, par le patriotisme et le civisme de ses habitants, fait à elle seule toute la force morale du Piémont, Gênes, la Superbe, ne se laissera pas intimider par la garnison mi-partie autrichienne d'Alexandrie, et l'Italie peut compter sur la patrie de Mazzini et de Garribaldi.

On nous dit : ce sont des forces d'opinion mais non des forces matérielles; l'Italie manque de soldats et l'Autriche en a beaucoup! L'assertion est contestable; toutefois nous n'insisterons pas là-dessus pour des raisons que l'on comprendra. Mais quand même l'Autriche, dans l'état d'affaiblissement où nous allons la montrer tout à l'heure, pourrait, après avoir vaincu les troupes italiennes, être forcée d'occuper par ses soldats toute l'Italie, qu'en résulterait-il?

Sommes-nous donc encore au moyen âge pour que les conquêtes soient possibles? On pouvait le faire dans un temps où il n'y avait encore que des *pays* et point de *Peuples*; mais de nos jours!

Après trente-trois ans de domination, l'Autriche est-elle donc parvenue à s'assurer la domination de la Lombardie, et cette puissance, que M. Thiers croit si fortement organisée, a-t-elle une conquête bien durable dans la Pologne où elle domine aussi depuis 1815? Non.

Depuis que les Peuples se sont sentis Peuples, une occupation temporaire du territoire par les étrangers est possible, mais une occupation permanente ne l'est pas.

En résumé, nous voyons que l'unité, l'indépendance et la liberté de l'Italie sont assurées pour un avenir prochain; quand même la République française, méprisant les principes de la révolution et les traditions de la politique nationale, ne viendrait jamais au secours de sa sœur aînée, l'Italie, nous en croyons à cet égard l'énergique persévérance que les Italiens ont montrée en secouant le souvenir des vieilles discordes pour créer cette glorieuse unité qui relie actuellement tous les patriotes, nous en croyons surtout la sublime initiative que Rome a su prendre, l'Italie, disons-nous, *fara da se*.

Mais que cette parole ambitieuse ne soit pas un prétexte de non-intervention pour le gouvernement actuel, comme elle l'a été pour le gouvernement provisoire. L'Italie arrivera à la liberté et à l'indépendance, nous n'en doutons point; mais le Peuple ami qui lui épargnerait les cruelles épreuves par lesquelles elle devra passer pour atteindre par elle-même au but désiré, aurait bien mérité de l'humanité; et le Peuple voisin qui laisse égorger à sa porte une nation fraternelle commet un crime qui le dégrade parmi les nations.

On parle d'impossibilité! M. Thiers que l'Assemblée nationale continue d'accepter comme un homme politique sérieux, et qui n'est en réalité qu'un commis de bureau politique, faisant valoir des chiffres vieillis, dans l'intérêt de ses vieux patrons, M. Thiers qui croit avoir étudié l'Autriche et ses forces, prétend qu'une guerre avec cette puissance seule serait déjà dangereuse, et qu'alliée à la Russie elle est inattaquable. M. Thiers, qui à propos de l'Autriche actuelle parle de Marengo et de Hohenlinden, nous indique luimême la date de ses études. C'est en vérité par trop rétrospectif. M. Thiers qui n'aime pas à tenir compte des forces morales, oublie qu'au temps de Marengo et de Hohenlinden l'Autriche n'était pas encore l'Autriche, mais l'empire allemand; il oublie que cet empire représentait alors toute la force morale de la race germanique, la Prusse s'étant retirée du conflit.

Cet élément-là est cependant si peu à dédaigner que c'est à lui principalement qu'est due la facilité que le gouvernement autrichien trouva à réorganiser ses armées, tant de fois détruites par Napoléon.

Or, cet élément de force morale manque à l'Autriche actuelle, alliée au gouvernement russe qui ne la protège que pour profiter de sa chute qu'il hâte par son hypocrite protection. L'Autriche est rejetée elle-même en dehors de l'Allemagne, et, au lieu d'avoir pour elle, a contre elle la force morale de la race germanique qui cherche maintenant son unité dans une combinaison peu compatible avec l'existence ruinée de l'Autriche, comme puissance allemande.

Dans le temps des guerres du Consulat et de l'Empire, l'Autriche avait pour officiers dans son armée tout ce que l'Allemagne possédait d'hommes jeunes, ardents et patriotes; les soldats, c'étaient les vaillants Madgyars, les Croates intrépides, les fougueux lanciers de la Pologne. Où sont actuellement toutes ces ressources? Les Allemands n'ont plus rien à faire avec l'Autriche, des officiers même, nés sur le sol autrichien, ont abandonné le drapeau jaune et noir pour venir à Vienne combattre sous le drapeau aux trois couleurs germaniques pour la liberté de l'Allemagne. Et les soldats!

Dans combien de temps l'Autriche pourra-t-elle recruter des soldats obéissants dans la Hongrie révoltée, dans la Croatie frémissante, dans la Gallicie incessamment agitée? Pourra-t-elle longtemps encore trouver des combattants pour sa cause dans cette Bohême où deux races sont en présence, l'une, allemande d'intérêt et de cœur, l'autre qui commence enfin à comprendre que, pour rester slave, il faut d'abord ne plus être autrichien? Les étudiants et les ouvriers de Vienne, enrôlés de force, seront-ils des soldats bien fidèles de son apostolique majesté?

Voyons! où donc est cette formidable armée d'Essling et de Wagram, l'espoir de l'Allemagne, le rempart de l'Europe? Elle est encore dans les notes statistiques de M. Thiers et dans les vanteries des dépêches autrichiennes. M. Thiers voudrait-il bien demander au prince Windischgraetz pour quel chiffre comptent dans le total de son armée les régiments qui combattent sous les ordres de Bem et de Dembinski?

On veut nous faire peur avec les sept cent mille hommes de l'Autriche. En réalité, elle n'en a pas la moitié sous les armes. Quand donc M. Thiers cessera-t-il d'abuser de la patience du Peuple français, en venant apporter à la tribune d'une Assemblée républicaine des assertions mensongères ou des faits hors de date, dont il tire ensuite les conclusions les plus ébouriffantes, le tout enchâssé dans cette parole fluide, limpide et fade que l'on connaît?

En vérité, c'est assez de mensonges en faveur du despotisme, assez de calomnies contre la liberté.

Hier encore, l'organe le plus intelligent et en apparence le plus modéré de la réaction, s'appitoyant sur le désastre de l'armée de Charles-Albert, disait qu'il serait désirable, sans doute, de voir l'Italie italienne, mais que, pour faire une nationalité, il fallait une nation, pour faire une Italie des Italiens.

Cette plaisanterie, d'un à propos tout à fait galant, nous rappelle un mot charmant de M. de Metternich écrivant à M. Guizot que le nom d'Italie n'était qu'une locution géographique. Soit! la géographie se fait par l'histoire, et l'Italie a joué tant de fois dans l'histoire un rôle glorieux, que ce nom ne s'effacera plus jamais de la carte du monde.

Mais lorsque la démocratie, encore une fois triomphante, tiendra au bout de son épée cet être factice qu'on appelle l'Autriche, quand elle aura mis son pied vengeur sur la gorge de cette puissance sans nom qui usurpe la domination sur des races diverses pour les faire exterminer les unes par les autres, quand les Peuples ligués auront définitivement effacé cette monstrueuse anomalie qui perpétue le moyen âge dans notre ère de rénovation, nous demanderons alors ce qui restera du nom de l'Autriche.

Dans l'histoire infamie, dans la géographie, néant.

DERNIÈRES NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, 28 mars.

La Chambre des députés de Turin a tenu dans la journée du 27 deux séances mémorables et solennelles.

Après la lecture d'une adresse au roi Charles-Albert accueillie par des applaudissements unanimes, le nouveau président du conseil annonça le changement du ministère. Les noms des nouveaux ministres furent accueillis très-sévèrement par la Chambre.

Le député Lanza adressa immédiatement des interpellations sur les faits de la guerre, et notamment sur le fait de bulletins factieux qu'on fit circuler dans les rangs pour démoraliser les soldats et les persuader à déserter le champ de bataille. Il y en avait de deux espèces, l'une pour les libéraux, l'autre pour les réactionnaires.

Aux premiers on disait que le roi trahissait, aux seconds que la République venait d'être proclamée Turin.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1),

OU MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

Les maux sont le marteau, la vie est un enclume;
L'homme, comme un métal, est né pour s'y forger,
Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

CHAPITRE IV.

LES BAINS D'*Aïn el-Kibrit*. — ABONDANCE EXTRAORDINAIRE DE VIVRES. — BOULANGERS VOYAGEURS. — MANIÈRE DE FAIRE LE PAIN, DE CONSTRUIRE LES MAISONS. — HOSPITALITÉ ORIENTALE. — LES ADORATEURS DU DÉMON. — MARIAGES EN MÉSOPOTAMIE. — CHARME REMARQUABLE. — UN MIRACLE MODERNE. — SINGULIÈRE PARTIE DE CHASSE. — UNE AVENTURE DANS LE DÉSERT. — ÉGLISES DES CHRÉTIENS D'ORIENT.

Le lendemain de la visite que j'ai décrite dans le chapitre précédent, je partis avec ma mère pour les bains d'*Aïn el Kibrit*. En trois heures de temps nous arrivâmes à notre destination, sans avoir fait aucune rencontre, et nous plantâmes nos tentes sans être inquiétées par les bandes de voleurs qui infectent cette contrée.

Pour une personne curieuse de connaître les richesses de la nature, *Aïn el Kibrit* a des charmes très-variés. C'est dans cet endroit qu'on trouve la substance appelée *Alk*, dont j'ai déjà parlé; et pendant mon séjour je m'amusais à en ramasser une grande quantité. Aux pieds d'une montagne, appelée *Kurkur baba*, est une fontaine souterraine d'où s'échappe une vapeur qui s'enflamme au contact de l'air, et qui attire une grande multitude de malades. Dès ma plus tendre enfance j'ai été extrêmement curieuse, comme toutes les personnes de mon sexe, et je me souviens que, dans une occasion, je faillis mourir martyr de ma passion pour les investigations scientifiques, en m'approchant trop des flammes qui sortaient de la montagne. Fort heureusement, le feu fut éteint promptement par un petit éboulement de terre, qui ferma la crevasse d'où il s'échappait. Des flancs de cette montagne sortent aussi trois sources de napthe, qui descendent dans la plaine. Si, dans une de ces sources, on jette un morceau de coton ou de drap, on entend tout à coup une explosion aussi forte que celle d'un canon : le courant est enveloppé de fumée jusqu'à ce que sa substance soit entièrement consommée; il reprend alors son cours et son aspect ordinaires.

Une fontaine bitumineuse a aussi sa source dans cette montagne. Si une personne commettait l'imprudence d'y entrer, elle y perdrait indubitablement la vie, car il lui serai impossible d'en sortir.

Après avoir séjourné à Ria et Kibrit, jusqu'au parfait rétablissement de ma mère, nous partimes pour Telkef, ville à neuf mille de Moussoul, du côté d'Amadie, dont mon oncle était gouverneur. Cette ville est agréablement située, ainsi que l'indique son nom, qui signifie *montagne de délices*. Le sol est très fertile; il produit tous les fruits et végétaux qui se trouvent sous ces climats; et un Européen, s'il voyait le riche pays, s'écrierait avec enthousiasme:

« En vérité ceci est la terre promise! »

Cette abondance extraordinaire ne s'étend pas seulement aux fruits et aux végétaux; car, dans le voisinage de Telkef, un gros mouton ne se vend que trois piastres (2 francs 50 cent.) et un poulet trois paras, c'est-à-dire trois centimes de France. Le pain est très blanc et d'une excellente qualité; mais quoiqu'il soit très estimé par les Arabes, je doute qu'il fût trouvé bon par les Européens, parce qu'on y mêle différentes espèces d'herbes et de poudres odoriférantes.

Il est fait par une classe de bédouins, appelés *khabazat*, qui vont de village en village, s'arrêtant quelques heures dans chaque endroit, après avoir prévenu les habitants, pour savoir s'ils ont besoin de pain. La pâte une fois pétrie, est roulée en tourteaux de trois pieds de circonférence et d'un demi-pouce d'épaisseur, et cuite dans un four. Le pain se conserve frais pendant un mois. Le blé, avant d'être moulu, est purgé soigneusement de toute poussière et mauvais grain. On fait cuire la pâte de la manière suivante. Le four est bâti en briques, sous forme de cône arrondi; le diamètre va en diminuant du côté de l'ouverture, il a la forme d'un puits.

Lorsqu'il est bien chaud, le *khabazat* (boulanger) prend un morceau de pâte, roulé en forme de disque, et, couvrant sa main avec un instrument fait exprès pour se garantir du feu, il le met dans le four qui peut contenir six pains.

En deux minutes, la fournée est cuite et enlevée pour faire place à une seconde, à une troisième, jusqu'à ce qu'on en ait une quantité suffisante. En une heure on fabrique par ce procédé une montagne de pains qu'on sert sur un plateau de jonc, et après l'avoir légèrement trempé au moyen de l'eau, on le mange avec de la viande, du fromage ou des olives. Cinq femmes sont employées à ce service qui n'est jamais confié à des hommes.

Ces boulangers voyageurs sont si adroits et si prompts qu'en un jour ils fabriquent assez de pain pour remplir une vaste chambre garnie d'étagères en osier de neuf pieds de diamètre et de quatre environ de hauteur. C'est là la manufacture des pauvres Nestoriens qui habitent les stériles montagnes de Zozane.

La ville de Telkef compte 20,000 habitants, presque tous chrétiens. Les maisons sont solidement construites en pierre, tirées de carrières voisines, unies par un ciment fait avec une espèce de chaux qu'on extrait de ces mêmes carrières, qui se sèche en peu de temps et devient aussi dure que la pierre elle-même. La manière de bâtir de cette population est très-remarquable et la plus expéditive que je connaisse, car dans l'espace de trois ou quatre jours on construit une vaste maison.

On commence par préparer les matériaux, on réunit ensuite les ouvriers qu'on sépare en deux catégories : l'une porte et pose les pierres, l'autre met le mortier. Il faut de toute nécessité que ces deux opérations se passent en même temps, car autrement le mortier serait sec avant qu'on eût mis la pierre. On ne se sert ni de poutres, ni de bois d'aucune espèce pour ces constructions, pas même pour les voûtes et lambris qui sont aussi en pierre unie par des couches de mortier; le tout formant en une demi-heure une masse compacte si forte que les ouvriers pourraient continuer à bâtir et à mettre une autre masse de pierre très pesante sur l'étage qu'ils viennent d'achever.

Quant à la forme, les maisons de Telkef ne diffèrent en rien de celles qu'on voit en Assyrie et en Mésopotamie. La cour intérieure est ornée d'arceaux qui soutiennent le premier étage; au milieu de cette cour est ordinairement une citerne, les fontaines étant si rares dans le pays qu'on en trouve seulement une dans la cour du palais du pacha. Les maisons quoique construites en pierre sont recouvertes d'un ciment qui, en séchant, devient blanc comme neige et donne aux villes un aspect éblouissant que les voyageurs ne peuvent s'empêcher d'admirer sous le beau ciel du pays.

Près de Telkef coule une fontaine d'eau tiède, dont la température reste toujours la même en hiver et en été. Au Goué, l'eau en est aussi douce que de l'eau sucrée. Dans cet endroit on trouve une quantité de grosses tortues. Ce mets favori des aldermen de Londres est dédaigné par les habitants, qui ont du dégoût pour les tortues comme pour la viande d'âne. Non loin de là, on travaille à déblayer les ruines de l'ancienne Ninive.

C'est dans ce lieu que mon père avait établi des fabriques, espérant réparer les brèches faites à sa fortune pour le punir de son attachement inviolable à la foi chrétienne. Trois de ces fabriques étaient consacrées à extraire l'huile des graines d'une plante appelée en langue arabe *simsim*, article dont on fait une énorme consommation à Telkef, car cette huile peut servir pour les lampes et même pour la cuisine.

On obtient l'huile par le procédé qui suit : chaque fabrique se compose ordinairement de larges salles dont trois ont quarante pieds d'étendue; les autres sont plus petites. Dans une de ces chambres pavée en asphalte du voisinage, les graines qu'on a laissées assez longtemps dans l'eau pour les rendre entièrement molles, sont écrasées avec des maillets en bois. Pendant ce pénible travail, les ouvriers chantent en chœur de mélancoliques mélodies composées de sentences telles que celles-ci :

« *Que Dieu nous vienne en aide! l'homme est né pour manger son pain à la sueur de son front.* »

Les graines une fois écrasées, on enlève l'enveloppe, puis on les jette dans un four pour les faire rôtir jusqu'à ce qu'elles prennent une couleur brune, et on les met ensuite sous une meule tournée par un cheval. Lorsqu'on les retire, elles ont la forme d'un pâte transparente d'une très grande consistance, à peu près comme le sucre fondu dont se servent les pâtissiers pour orner leurs gâteaux: la couleur de la pâte est d'un jaune tirant sur le blanc; on la mange avec du miel, et le mélange est délicieux..

Quand on a ainsi réduit cette matière, on la jette dans un autre réservoir, où on la soumet à l'action de l'eau bouillante qu'on verse dessus, et elle en sort prête à être livrée à la consommation. On donne ce qui reste aux pauvres qui y mêlent du miel. Le résidu sert aussi à nourrir et à engraisser les bestiaux, comme les tourteaux de noix en Europe.

Les habitants de Telkef, ainsi que je l'ai déjà constaté, sont presque tous chrétiens; ils observent les moindres pratiques de leur religion, dans toute leur pureté primitive. Au lieu de se borner simplement à la profession du christianisme, à lire les livres sacrés, ils consacrent, à certaines époques fixées d'avance, une grande partie du jour à étudier les saintes écritures, et s'efforcent pendant toute leur vie de se conformer de plus en plus aux divins préceptes. Ils pardonnent les injures, ils rendent le bien pour le mal, et l'influence de la religion est si grande sur eux, que j'ai été témoin de plusieurs traits d'abnégation surhumaine. Dans les cœurs simples de ces enfants de la nature il n'y a ni dissimulation ni rancune.

L'éducation de cette petite communauté mérite une grande attention : il paraît difficile de trouver une personne,

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30 et 31 mars.

Une enquête sévère fut demandée ; le ministère promit que tout serait dévoilé en comité secret. Le député Josti demanda alors qu'on fît connaître à la Chambre les conditions de l'armistice. Le ministre Pinelli, après avoir affirmé qu'elles n'étaient connues ni de lui ni de ses collègues, finit par dire qu'il les connaissait en partie, mais non textuellement. Ces ambiguités et ces hésitations firent craindre que la Constitution ne fût violée par l'armistice, et on insista pour le connaître dans la journée.

A la séance du soir lecture fut donnée de l'armistice, qui excita une indignation générale ; des protestations énergiques partirent de tous les côtés de la Chambre.

On criait : A l'infamie ! à la trahison. On faisait serment de ne jamais souscrire à tant de honte. Josti, Pareto, Sineo, Ravina, Mellana firent tour à tour entendre de grandes, de nobles et de généreuses paroles.

Les ministres étaient atterés.

Trois propositions furent adoptées ; la première proposée par Josti déclare : *Que la Chambre est en permanence, qu'elle enverra une députation au prince pour lui faire connaître le vœu de la Chambre et apprendre ses intentions.*

La seconde, de M. Lanza, proclame l'*armistice inconstitutionnel, et que le pouvoir exécutif ne peut l'accepter sans violer le statut.*

La troisième proposition est de M. Ravina, et porte que *si le ministère laisse entrer des troupes autrichiennes à Alexandrie, ou s'il retire la flotte de Venise, il se rend coupable de haute trahison.*

Ces propositions venaient d'être adoptées au milieu d'une excitation facile à comprendre, quand le président de l'Assemblée se leva pour demander au ministère qu'il déposât l'acte d'abdication du roi Charles-Albert, que personne n'avait encore vu.

Les ministres demeurèrent interdits ; l'acte n'existait pas, *le fait* était venu à leur connaissance par la voix publique. Un doute terrible s'empara alors des esprits, et on alla jusqu'à soupçonner la nomination légale du ministère actuel, qui se retira, après avoir promis de sauvegarder l'inviolabilité du statut et l'observation des lois de l'Etat, mais accablé néanmoins par la réprobation générale d'un parlement qui veut la guerre pour défendre l'honneur national et conquérir son indépendance.

Armistice entre S. M. le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, et le feld-maréchal comte Radetzki, commandant général des troupes de S. M. l'empereur d'Autriche, conclu le 26 mars en suite de l'abdication de S. M. Charles Albert.

—

Le roi de Sardaigne donne une *assurance positive et solennelle* d'effectuer autant qu'il pourra dépendre de son honneur un traité de paix sur les bases des chapitres suivants :

1. Le roi de Sardaigne dissoudra les corps militaires hongrois, polonais et lombards, se réservant de conserver quelques officiers des autres corps tel, qu'il le jugera à-propos.

2. Le comte Radetzki, de son côté, intercédera auprès de S. M. l'empereur pour obtenir une amnistie générale aux militaires hongrois, polonais et lombards, qui sont sujets de sa majesté.

3. Le roi de Sardaigne permet que 18,000 Autrichiens d'infanterie et 2,000 de cavalerie occupent le territoire compris entre le Pô, le Tessin et la Sesia, ainsi que la moitié de la garnison dans la citadelle d'Alexandrie. Cette occupation n'aura aucune influence sur l'administration civile et judiciaire de la division de Novare. Trois mille Autrichiens pourront faire la moitié de la garnison de la ville et de la citadelle d'Alexandrie, et l'autre moitié sera composée de troupes de S. M. sarde.

Les Autrichiens auront les communications libres entre Alexandrie et la Lomeline par Valence.

Une commission militaire mixte sera nommée pour régler l'entretien des troupes autrichiennes.

Les troupes sardes auront à évacuer les duchés de Modène, Plaisance et Toscane, c'est-à-dire tous les territoires qui n'appartenaient pas au Piémont avant la guerre.

4. Comme l'entrée de la moitié de la garnison autrichienne dans la citadelle d'Alexandrie ne pourra s'effectuer que dans trois ou quatre jeurs, elle est garantie par le gouvernement sarde.

5. La flotte sarde quittera l'Adriatique avec tous les bateaux à vapeur dans le délai de quinze jours, et rentrera dans ses ports. Les Piémontais qui seraient à Venise recevront l'ordre de rentrer en Piémont dans le même délai.

Le roi Victor Emmanuel promet de conclure une paix prompte et durable, et de réduire l'armée sur l'ancien pied de paix.

7. Le roi de Sardaigne regarde comme inviolables toutes les conditions stipulées ci-dessus.

8. Des plénipotentiaires réciproques seront envoyés dans une ville quelconque qui sera désignée plus tard pour y conclure la paix définitive.

9. La paix sera faite indépendamment de la stipulation de cet armistice.

10. Si la paix ne peut être conclue, la dénonciation de l'armistice devra être faite dix jours avant la reprise des hostilités.

11. Tous les prisonniers de guerre seront réciproquement échangés.

12. Tous les Autrichiens qui auraient déjà passé la Sesia seront obligés de se retirer dans les limites fixées ci-dessus.

Signés : CHRZANOWSKI et RADETZKI.

Voici la composition définitive du nouveau ministère piémontais :

Delaunay, ministre des affaires étrangères et président du conseil :
Pinelli, ministre de l'intérieur.
La Bormida, ministre de la guerre.
Nigra, ministre des finances.
Tristiani, ministre de grâce et de justice.

La *Nazione* annonce que le général Ramorino est arrivé à Turin le 28 au matin sous l'escorte de six carabiniers.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 28 mars :

« Le roi Charles-Albert est entré mardi au matin sur le territoire français, par le pont du Var.

» Une dépêche télégraphique annonce qu'il s'est rendu immédédiatement à Antibes. »

L'ouverture de la Constituante, à Florence, a eu lieu le 25 mars. Montanelli a prononcé un discours dans lequel il a rendu compte de la conduite politique du gouvernement provisoire.

« Nous sommes, a-t-il dit, principalement attachés aux trois objets suivants : 1° préparer la manifestation légale du pays ; 2° faire des préparatifs militaires ; 3° défendre l'ordre public. »

Montanelli a rendu compte ensuite des mesures prises pour l'élection des députés à l'Assemblée constituante italienne.

On écrit des Pyrénées-Orientales, 21 mars :

« Le 19, arrivèrent à Figuières 4,000 hommes, sous les ordres du général Concha. Le même jour, ces forces furent divisées en 6 colonnes, qui s'échelonnèrent devant Masanet jusqu'à San Lorenzo de la Muga. Hier, au point du jour, elles prirent la route de la montagne, renforcées de deux colonnes venant de Camprodon. Elles rencontrèrent les carlistes au nombre de 500 hommes, à Alvanas de la Muga. Le feu commença aussitôt, et les carlistes furent repoussés sur le territoire français du côté de Saint-Laurent de Cerdans. Les carlistes n'ayant pas voulu mettre bas les armes, il en résulta une lutte avec les soldats français, et par suite un certain nombre de prisonniers, qui seront conduits demain à Perpignan. On ne sait pas encore la décision que prendront les autorités. »

Nous publions plus loin, d'après une correspondance de Turin, les détails de la bataille perdue par Charles-Albert.

Discours de sir Robert Peel.

Sir Robert Peel vient de prononcer à la chambre des communes d'Angleterre un discours sur la déplorable position de l'Irlande et sur les moyens de l'améliorer. Ce discours, comme tout ceux que l'honorable baronnet prononce, est nourri de faits bien étudiés et il nous donne l'occasion de pénétrer assez profondément dans quelques-uns des arcanes que ces hommes d'état anglais n'aiment généralement pas à exposer devant l'Europe.

Ne pouvant le donner en entier à cause de sa longueur et des détails qui seraient fatigans pour des lecteurs français, nous en offrons une analyse exacte.

Après quelques paroles d'introduction, où il flatte l'esprit étroit de la bourgeoisie anglaise, en disant qu'après tous les bienfaits prodigués par l'Angleterre à l'Irlande, on aurait le droit de demander à celle là qu'elle vînt en aide à ses propres pauvres, sir Robert Peel fait un appel, non seulement dit-il, au sentiment généreux du peuple anglais, mais aussi à son intérêt. En vain, dit-il, croirions nous pouvoir nous défaire de ce fardeau par l'indifférence et l'oubli, il pèsera sur nous de plus en plus, et sa tendance croissante est de réduire la population de ce pays-ci à la même condition que celle de l'Irlande.

Qu'avons-nous fait pour ce pays? Nous avons commencé la dernière session en votant le bill des armes ; nous l'avons finie en suspendant la loi de l'*habeas corpus*. Nous entretenons en Irlande, en fait de troupes régulières et de forces de police, 47 mille hommes.

Avec ces mesures, avec cette armée, quel est l'état social de l'Irlande ?

Ici l'orateur fait un tableau d'autant plus effrayant qu'il est tracé d'après des faits incontestables.

Le nombre des crimes augmente dans une si terrible proportion, que dans une prison du comté de Tipperary, destinée à renfermer 225 individus, on a été obligé d'entasser 668 prisonniers !

La détresse, dit sir R. Peel, est ancienne en Irlande ; ce n'est pas la famine, ce n'est pas le manque de pommes de terre, ce n'est pas non plus la rébellion qui l'a produite.

En 1841 encore, une commission, qui était chargée du recensement de la population, partagea toutes les habitations, en Irlande, en 4 classes ; celle de la 4e classe étaient des chaumières faites de boue et composées d'une seule chambre. Et bien ! dans la province la plus riche, sur 100 habitations il y en avait 25 dans cette condition, et dans la province la moins favorisée il y en avait 66 sur 100.

Entrant dans l'examen des causes de la misère et des moyens d'y remédier, l'orateur ne croit pas qu'une bonne récolte de pommes de terre dans l'année courante puisse faire un bien sensible à l'Irlande. Il croit même qu'elle pourrait avoir un effet désastreux en engageant les paysans irlandais à cultiver de nouveau exclusivement ce légume.

D'un autre côté il reconnait que dans une grande partie de l'Irlande il est impossible d'introduire la culture des céréales à cause de la petitesse des lots de terre qui forment ordinairement les fermes dans ce pays. Cinq ares plantés de pommes de terre suffisent pour nourrir une famille, le même nombre d'ares ensemencés de blé ne serait plus suffisant.

L'agriculture est dans l'état le plus déplorable. Sur une masse de biens territoriaux produisant huit cent mille livres sterling de rente, administrés par la cour de chancellerie, on emploie à peine deux mille livres sterling pour l'amélioration des terres.

Jusqu'ici nous ne pouvons qu'admirer les connaissances de l'homme d'Etat et partager les sympathies du philantrope ; mais quand il entre dans l'examen des moyens propres à remédier à cette misère qu'il vient de peindre avec tant de talent, nous ne pouvons plus être d'accord avec lui.

Après avoir reconnu dans le commencement du discours qu'on ne pourrait changer la triste condition de l'Irlande par aucune mesure partielle, il arrive cependant à en proposer plusieurs qui toutes prises ensemble ou séparément ne présentent rien d'assez radical pour que nous puissions en espérer quelque efficacité.

En premier lieu il propose de nommer une commission qui centraliserait entre ses mains tout ce qui a rapport à la taxe des pauvres et à sa distribution.

Ceci est une mesure trop de fois essayée sans succès pour qu'on puisse espérer de la voir réussir.

Ensuite sir R. Peel se prononce en faveur d'encouragements directs de la part du gouvernement pour les travaux publics, mais il veut que ces ressources ne soient données que dans une certaine mesure, car il ne croit pas que donner du travail aux pauvres soit un bon moyen de soulager un pays dans la misère.

La dernière mesure que sir Robert Peel considère comme la plus sérieuse, et que nous considérons comme la seule sérieuse, c'est la mobilisation de la propriété foncière.

Jusqu'à présent la loi qui régit les hypothèques en Irlande, ne permet que dans des cas exceptionnels la vente des propriétés grevées, et entrave cette vente de formalités sans nombre. Sir Robert Peel propose de simplifier ces formalités, et compte par là faire passer bientôt un grand nombre de proprietés dans des mains plus capables de les gérer et de les améliorer que celles des propriétaires actuels.

Nous ne parlerons que pour mémoire de l'émigration que l'orateur a comprise aussi dans le nombre des mesures qu'il patrone ; lui-même n'en veut qu'à défaut de mesures plus ridicules. Voyons ! est-ce bien sérieusement que le grand homme d'Etat pense avec ces mesures délivrer l'Angleterre de l'ulcère qui la ronge ? Et cependant il sent, comme nous l'avons vu, toute la grandeur du mal ! En finissant son discours il s'adresse encore une fois au bon sens anglais en lui faisant voir que la misère ou la prospérité de l'Irlande doivent produire pour l'Angleterre elle-même misère ou prospérité.

Quand il y a un membre malade dans le corps humain, si on ne peut le guérir, on le sépare du corps pour qu'il n'en infecte pas les autres parties, dit sir R. Peel ; mais il n'en est pas de même pour le corps social. Quand un membre est malade on ne peut le séparer du tronc : il vivra avec ce membre, et par conséquent l'état où il se trouve doit fatalement influer sur l'organisation dont il fait partie.

CE QUE COUTE UNE MONARCHIE.

(*Second article.*)

Le gouvernement de la Restauration, dans le but d'éteindre lentement les dettes qu'il contractait, et sans doute aussi pour donner au public une sécurité qui ne pouvait être que trompeuse, obtint une nouvelle loi le 1er mai 1825. au moyen de laquelle la caisse d'amortissement ne devait acheter que les fonds au-dessous du pair. Aussi. du mois de mai 1825 au 1er août 1830, l'action de la caisse d'amortissement s'exerça-t-elle exclusivement sur le 3 pour cent, attendu que le 5, le 4 1|2 et le 4 se soutinrent presque toujours au-dessus de 100.

En effet, la caisse fit acheter dans cette période.

1°	en rentes	3	pour cent,	16,725,324 fr.
2°	—	4	—	24.213
3°	—	4 1|2		7,068
4°	—	5	—	6,463
	Total :			16,763,067

La même loi avait également prescrit l'annulation de toutes les rentes qu'acquerrait la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et cette disposition fit radier du grand livre les rentes ci-après, savoir :

Rentes 3 0|0	16,003,286 fr.
Rentes 4 0|0	9,740
Rentes 4 1|2 0|0	7,068
Ensemble.	16,020,094 fr.

Dans la même période, il avait été prononcé l'annulation de 1,168,524 fr. Précédemment, et à la suite d'une conversion qui réduisait la dette de 31,723,956 francs plusieurs annulations au moyen de combinaisons nouvelles eurent lieu. Ce qui avait réduit la dette publique aux chiffres suivants lorsque éclata la révolution de 1830.

Rentes 5 0/0	127,185,923 fr.
Rentes 4 1/2 0/0	1,026,600
Rentes 4 0/0	3,105,835
Rentes 3 0/0	33,666,030
Ensemble :	164,984,378 fr.

L'amortissement chargé d'opérer le rachat de cette dette était alors doté d'un revenu annuel de 79,658, 077 francs.

Avec le changement de gouvernement, la politique changea aussi, et avec la politique de Louis-Philippe le système financier du pays fut profondément altéré.

C'est de ce moment que date l'entrée aux affaires publiques ce certains hommes qui se sont trouvés depuis à la tête de la République, et que nous rencontrerons sur notre route pour arriver au terme de la monarchie de juillet, toutes les fois qu'il s'agira de honte politique et de scandales financiers.

C'est à cette époque à jamais néfaste qu'entrèrent pour la première fois aux affaires MM. Odilon Barrot et Thiers, ces deux génies malfaisants qui aujourd'hui prétendent nous gouverner.

A l'issue de la révolution de Juillet, il fut aussi, comme aujourd'hui, question du *fameux milliard* des émigrés. Au parlement, il fut longuement et chau-

---

homme ou femme, qui ne sache lire et écrire. Cet état presque florissant des sciences et des arts a valu à Felkef le glorieux nom de *Nouvelle Athènes*. Dans aucune autre partie du monde, on n'observe plus exactement ces deux commandements du Seigneur :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même. »

Les chrétiens du lieu font tant de cas de la chasteté qu'ils lapident les personnes qui en ont violé les lois. Pendant le carême, ils jeûnent rigoureusement, et se font remarquer par leurs mœurs patriarcales. Leurs maisons sont très simples. Ils s'occupent peu des richesses, si ce n'est pour se mettre à même de faire la charité et d'aider leurs semblables. L'intolérance n'a jamais restrient l'aumône à leurs coréligionnaires ; leur bonté, leur charité, s'étendent à tous ceux qui sont dans le besoin ou dans la tribulation, juifs, païens, yezidis.

« Jetez, disent-ils, votre pain dans l'eau qui coule ; car, » après un long temps, vous le retrouverez. Dieu, qui nourrit les oiseaux dans l'air, vous tiendra compte de tout ce » que vous aurez donné par charité. »

En Arabie, l'hospitalité est regardée comme un devoir sacré pour tous les habitants mahométans ou chrétiens. Des querelles se sont souvent élevées entre deux familles chrétiennes, lorsque l'une d'elles avait le privilége de loger les étrangers. Aussi ont-ils fait une loi qui porte que celui qui le premier touchera un étranger deviendra son hôte. En agissant ainsi, ils ne croient pas faire acte de vertu ; ils regardent cela comme un instinct naturel à l'homme, pour assurer son bonheur et celui de ses semblables.

« Les fruits de la terre, disent-ils, ont été donnés par Dieu, pour nourrir tous les enfants d'Adam. »

Les Bédouins eux-mêmes, ces vagabonds qui répandent le sang partout où ils passent, qui prétendent que Dieu leur a donné le privilége de voler et de tuer, et qui ne font pas plus de cas de la vie d'un homme que de celle d'un taureau ou d'un bélier, reconnaissent cette obligation sacrée.

Pour s'asseoir à leur table, il n'est pas nécessaire d'avoir été invité, il suffit d'avoir faim et de manquer de nourriture. Ils ne s'informent jamais de la naissance ni de la parenté de leurs hôtes et ne cherchent pas à savoir s'ils pourront en attendre le même service. L'étranger entre, prend place à table et mange sa part de tout, au gré de ses désirs et de son appétit. On ne garde jamais les restes du repas pour le lendemain, on les donne aux pauvres. En Europe on voit arriver presque avec humeur un étranger ou une connaissance à l'heure du dîner ; en Assyrie cette avarice est inconnue. Ce n'est qu'à l'heure de la mort qu'ils témoignent du déplaisir à la vue d'un ami ou d'un étranger.

Mon père s'étant toujours fait remarquer par son ardente charité, ainsi que je l'ai déjà dit dans un chapitre de ces mémoires, il lui arrivait souvent d'aller à la recherche des négresses que l'âge et les infirmités empêchaient de travailler, pour mettre leur vieillesse à l'abri du besoin et des mauvais traitements. Cette conduite lui attira, je m'en souviens très bien, les railleries d'un chef kurde qui habitait une montagne près de Sinjar et qui lui demanda en quel endroit de la terre il ne trouverait plus de semblables sorcières.

Li wigi Allah (tout pour l'amour de Dieu), lui répondit mon père.

Le chef kurde, ainsi que plusieurs autres qui forment en quelque sorte la majorité des habitants de ces montagnes, appartenait à la secte religieuse appelée *yézidis*, qui adore le démon. Je me souviens que mon père me punit sévèrement dans une occasion pour avoir craché à terre en présence de cet homme, chose qui est regardée par un yézidis comme l'insulte la plus grossière qu'on puisse adresser au dernier des hommes.

Les *yézidis* font le signe de la croix, et baptisent les enfants huit jours après leur naissance, d'après la manière des chrétiens d'Orient. Ils croient à l'Être suprême et à Jésus-Christ, et lui attribuent le caractère de sauveur. Ils adorent le soleil levant ; les torches, les chandelles et autres moyens artificiels de se procurer de la lumière sont regardés par eux comme impies. C'est une grande offense contre leur religion que de cracher dans le feu, qu'ils vénèrent comme un élément sacré. Ils adorent un démon qu'ils appellent communément *Amir-el-Zallam, prince des ténèbres* ; il lui adressent des vœux et des offrandes de grande valeur, telles que bijoux et pièces d'or qu'ils jettent dans un abîme des montagnes de Sinjar. Les autorités turques ayant eu connaissance de ces actes absurdes de dévotion ont sommé le grand-prêtre des yézidis de leur indiquer l'endroit où se trouvait ce réceptacle sacré, et faisant passer aussitôt dans leurs coffres le trésor de sa majesté satanique, ils ont agi, je n'en doute pas, de manière à contenter ce grand prince tout aussi bien que s'il en avait réglé lui-même la distribution.

(*La suite au prochain numéro*)

ANDRÉ CALAY.

BEAUX-ARTS.

Ce que doit être l'architecture sous la République.

Lettre à M. Victor Hugo.

La presse tuera l'Eglise.

—

L'imprimerie tuera l'architecture.
(V. HUGO, *N.-D. de Paris.*)

On l'a dit longtemps avant nous, tous vos écrits, Monsieur, ont voulu prouver que le beau c'est le laid ; nous venons dire, car il n'est pas besoin de le prouver, que des raisonnements les plus logiques vous avez tiré les conséquences les plus absurdes ; on a pu s'en apercevoir avant nous, nul, que nous sachions, n'en a cherché l'explication.

La presse ne tuera pas plus l'Eglise que l'imprimerie ne tuera l'architecture ; à moins que pour vous la forme ne soit tout, et le fond rien, nous croyons qu'en matière religieuse surtout l'esprit doit être la chose capitale. La presse, c'est à-dire la discussion, la philosophie, dépouillent la religion des voiles qui l'entourent ; elle la montrera à l'avenir étonné, comme le lapidaire montre le diamant taillé, dépouillé de son enveloppe grossière, et assurément tailler le diamant n'est pas le détruire ; la presse fera disparaître les abus de l'Eglise, elle n'en tuera jamais l'esprit.

L'architecture, dites-vous, est l'histoire des Peuples la plus vraie ; « le genre humain n'a rien fait de grand qu'il ne » l'ait écrit en pierre. » Puis, l'imprimerie découverte, l'architecture est morte. Nous savons comme l'auteur d'*Hernani* que l'imprimerie a eu une influence de rénovation sociale immense, qu'elle est encore le levier le plus puissant de la civilisation. Guttemberg, à nos yeux, est le demi-dieu qui a dit au monde ancien : Arrête ! au monde nouveau : Lève-toi !

Mais pour cela l'architecture n'est pas morte, Luther sape l'autorité du pape, les privilèges des moines, il commence l'ère révolutionnaire que 1848 finit ; mais tout est solidaire dans l'humanité ; le monde ancien croule depuis l'invention de l'imprimerie, il ne serait donc pas étonnant que l'architecture n'eût rien édifié dans une période de décomposition sociale.

Cependant, en jetant un regard derrière nous, trois époques se présentent, Louis XIV, 93 ; Napoléon.

Croyez-vous que l'époque où un homme disait : *l'État c'est moi*, pût être mieux interprétée que par Versailles ? là, tout ce que le roi peut apercevoir est à lui, il occupe le centre, Dieu est au second plan, à peine si le sanctuaire se distingue au milieu des galeries encombrées de courtisans.

« Le palais a été construit de telle sorte que personne ne » puisse habiter sur le même plancher que le roi. » (1)

A Louis XIV succède Louis XV ; aux galeries du grand roi succèdent les boudoirs élégants de madame de Pompadour et de la Dubarry.

Puis le petit Trianon et le village suisse, avec son temple de l'amour, sont le séjour favori de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

La révolution passe sur l'Europe comme une tempête, elle démolit la Bastille qui représentait la féodalité, la révolution emportait le privilége comme un ouragan enlève les branches mortes dans les forêts du nouveau monde. Son œuvre était assez grande, elle ne devait rien édifier ; les rois conjurés conspirent contre elle, le siècle avait dit son mot, Napoléon vient le réaliser, il inscrit au temple de la gloire les batailles d'Italie et la prise de Vienne en gravant sur le bronze des faits d'armes inouïs, et le drapeau tricolore de la grande armée flotte sur la colonne Vendôme.

Sous les deux restaurations de la branche aînée et cadette, l'esprit de l'époque se montre de même dans les replâtrages et rapiéçages des châteaux royaux, Compiègne, Fontainebleau, Eu ; la société, de plus en plus mesquine, de plus en plus bourgeoise, ne crée rien pour elle, mais 1843 a sonné ; que sera l'architecture sous la nouvelle République !

La République en 93 avait eu pour mission de tout renverser.

La République de 1848 doit tout reconstruire.

Que sera l'architecture : l'avenir seul pourra nous en apprendre toutes les merveilles ; nous en entrevoyons déjà les splendeurs, l'esprit populaire a pénétré dans l'architecture, les cités ouvrières sont un premier pas dans la voie nouvelle ; vous, Monsieur, chef de l'école de la littérature actuelle, qui joint aux erreurs du passé les aspirations de l'avenir, vous auriez dû s'arrêter, et dire que l'architecture était morte, mais c'est à l'homme nouveau de révéler les splendeurs du monde futur. Résumant une époque de transition, de là naissent toutes vos erreurs, et vos ouvrages, où se mêlent les aperçus les plus pittoresques ; aux banalités les plus vulgaires, sont analogues à la place du Carrousel, où se trouvent le plus beau palais du monde et les barraques de tous les brocanteurs de Paris. Incohérence ; tel est le caractère de l'époque ; harmonie, voilà le mot de l'avenir. C'est à nous d'en soulever les voiles.

Recevez, etc.

ARTHUR PEYROT.

(1) Fortoul (*Histoire de Versailles.*)

dement discuté sur le parti à prendre à l'égard des sommes déjà versées et de celles qui ne l'étaient point encore; et le comte de Mosbourg, rapporteur de la commission chargée d'examiner la question de savoir si le payement du milliard devait se continuer d'après la lettre de la loi votée à cet effet en 1825, lisait son rapport à la tribune de la Chambre des députés dans la séance du 7 décembre 1830.

Ce rapport était divisé en deux parties : la première avait pour objet l'abrogation du paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 27 avril 1825, concernant l'emploi des sommes qui restaient libres sur le fonds de 30 millions de rentes affectées à l'indemnité; la seconde renfermait une disposition de crédit, et consacrait aux dépenses publiques les sommes qui restaient libres sur ces 30 millions de rentes 3 p. 0/0, après la liquidation complète et l'entier payement des créances reconnues par la loi du 27 avril.

Les indemnités à accorder avaient été fixées par le gouvernement de la Restauration à la somme de 987 millions, mais, afin d'éviter les fractions et d'avoir des allures plus franches, il demanda un milliard qui lui fut accordé, et une discussion sur le *fond commun* créé par le milliard commença le 9 décembre suivant.

La légalité de cette indemnité monstre était attaquable, surtout à la suite d'une Révolution qui venait de renverser le gouvernement qui avait fait cette loi inique, au mépris de la justice, de la raison et de l'équité.

En 1814 auraient-ils parlé d'indemnité alors que le Peuple se souvenait des temps glorieux dont le héros était encore aux portes de la France et dont le nom seul prononcé à haute voix à leurs oreilles jetait la terreur et l'épouvante dans leurs esprits? Assurément non. Une prétention si énorme était loin d'eux, et le mot *indemnité* n'était pas encore venu à l'idée de personne. Ce n'est que plus tard, dix ans plus tard, au mépris de toute pudeur et par une chambre composée exprès, que l'INDEMNITÉ DU MILLIARD fut votée.

En effet, cette loi n'a-t-elle pas été faite par les légitimistes et pour eux quand ils n'avaient plus peur, quand ils se croyaient les maîtres, quand à la chambre législative ils étaient deux contre un? Mais, en 1830, ils n'étaient pas les maîtres, ils avaient peur, et il aurait suffi d'une loi de justice et de raison pour arrêter le paiement de l'indemnité et pour faire rentrer dans les coffres de l'Etat ce qui en était sorti depuis 1825.

Ceux qui en 1825 se disaient dans leurs droits étaient en 1830 des criminels : ils avaient dans un autre temps *porté les armes contre leur patrie*, et c'était pour le prix de ce service rendu aux ennemis de la France et de la liberté que le *milliard* leur était acquis.

Un seul homme à la Chambre pouvait faire valoir de si hautes considérations, et cet homme, c'était M. Thiers, l'historien de la *Révolution française*; mais M. Thiers entrait alors dans la carrière parlementaire, et il débutait sur la scène politique avec les FONCTIONS de COMMISSAIRE du ROI. Cependant, se laissant entraîner par la logique, et cédant un moment au cri de sa conscience, il s'écriait ainsi :

« Mais est-il vrai que l'indemnité ait constitué un droit pour les émigrés? Je vous le demande, messieurs, si le 28 avril 1825, le lendemain du jour où la loi d'indemnité a été rendue, la révolution qui n'a éclaté que le 26 juillet 1830 avait éclaté alors, auriez-vous donné le milliard, quoique la loi eût été votée? Non, sans doute, ce qu'une loi a décidé, une loi peut le révoquer. Le 29 avril, vous auriez pu rendre une loi qui aurait détruit celle du 25 et le milliard perdu eût été sauvé à la France. » — Se rappelant tout-à-coup qu'il est COMMISSAIRE du ROI, il se reprend et continue: « Après la loi, le droit est venu, puisqu'il vient toujours après une loi injuste.

» La loi, dit-on, doit respecter les transactions faites sur la foi de la loi. Sous ce rapport, votre gouvernement est *trop moral*, trop *juste* pour attaquer et les *propriétés formées à l'abri de la loi*, et le grand-livre qui mérite un inviolable respect. Il a même *respecté* les *propriétés* qui consistent en *portions d'indemnités non liquidées*, mais qui étaient une *espérance* certaine, positive pour les *indemnitaires*. Dans ce rapport, il a poussé la justice aussi loin que possible; au-delà, il n'y aurait eu que faiblesse et prévarication envers la France. »

Nous croyons, nous, que la faiblesse a existé, que la prévarication a eu lieu; car il ne s'agissait dans cette discussion que de sanctionner par un nouveau vote la loi de 1825; et, pour atteindre ce but, il ne restait rien de mieux à faire que d'autoriser le ministre des finances à distraire du milliard trois millions de rente, qu'il inscrirait sur le grand-livre de la dette publique au bénéfice de l'Etat.

Cette proposition infernale, conduite par Louis-Philippe, obtint, par l'intermédiaire de M. Thiers, le résultat désiré.

En effet, 246 voix contre 57 consacrèrent une seconde fois L'INDEMNITÉ DU MILLIARD.

Ainsi, cette loi sur le fond commun, qui passa le 10 décembre à une si grande majorité, valut à M. Thiers l'honneur d'avoir été *commissaire du roi*, et d'avoir pris une leçon *d'adresse*, — à Louis-Philippe, d'avoir accru sa fortune de *trente millions*, — et au Peuple producteur d'être plus pauvre d'un MILLIARD.

NOZAHIC,
Cultivateur.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

La *Réforme* traite la question piémontaise et la présente sous différents points de vue.

« La journée de Novare sera-t-elle le tombeau de l'honneur piémontais? Radetzki jouira-t-il sans obstacles des immenses résultats d'une victoire qu'il faut attribuer à une trahison émanée de la Sainte-Alliance plutôt qu'à une lâcheté des troupes sardes? Le Piémont, devenu fief de l'Autriche, est-il irrévocablement condamné à trembler sous le sabre de l'Autriche, est-il irrévocablement condamné à trembler sous le sabre du bourreau de Milan? Telles sont les questions qu'on s'adresse dans le monde politique. A entendre les réactionnaires de France, d'Italie, d'Allemagne, il ne reste au Piémont qu'une seule et dernière ressource : la soumission aux décisions de la diplomatie. »

Mais l'Italie ne se décide pas à se laisser ainsi opprimer. Elle ne compte plus que sur elle-même, et elle a raison. La France ne lui a que trop malheureusement appris à ne plus tourner ses espérances de son côté.

Le *Peuple* juge sévèrement et justement l'Assemblée nationale qui vient de laisser aux ministres le soin de sauvegarder l'honneur de la France comme ils l'entendront. Avec des ministres tels que nous en avons on ne peut s'attendre qu'à une seule chose, à la honte pour le gouvernement républicain. Il s'adresse ainsi à M. Thiers :

« Merci, monsieur Thiers, merci de votre discours. Vous avez simplifié la question. — Cosaque ou républicaine, comme disait Napoléon.—Nous acceptons ce dilemme, et voilà pourquoi nous voulons la guerre. Voilà pourquoi nous avons applaudi aux paroles de Ledru-Rollin lorsqu'il s'est écrié : Comme membre du gouvernement provisoire, j'ai fait des fautes, je le reconnais. »

Les Cosaques à Paris, c'est ainsi qu'est intitulé aujourd'hui l'article de la *Démocratie pacifique*. Après l'énumération de tout ce qui s'est fait à la chambre, elle termine ainsi :

« Mais, malgré le dédain que méritent et M. Thiers et M. Barrot, il n'en est pas moins vrai que l'honneur de la France est remis entre leurs mains infidèles, et que demain ils vont conduire nos soldats républicains à la destruction des républiques italiennes! Ils vont en faire les exécuteurs des hautes œuvres de l'Autriche et du czar de Russie. Qu'ils viennent donc ces Cosaques, qu'ils viennent à Paris; ils ont été bien reçus en 1815 par les royalistes; qu'ils viennent, et un accueil non moins empressé leur sera fait; il y a encore à Paris des royalistes, toujours amis des ennemis de la France. »

La *Révolution démocratique et sociale* dit que la discussion s'est ouverte sous les auspices de la réaction. Comme tous les journaux, elle rend une justice éclatante à l'admirable improvisation de M. Ledru-Rollin. Voici le jugement que porte ce journal sur M. Cavaignac :

« Nous n'avons pas à redire ce que nous pensons de M. Cavaignac, de cet homme qui s'est fait l'exécuteur des hautes et basses œuvres de la réaction, de ce soldat qui, jaloux de marcher sur les traces de M. Guizot, est devenu le porte-étendard de la paix à tout prix. M. Cavaignac est jugé, et quand nous l'avons entendu étaler sous les dehors d'une brusquerie pleine d'hypocrisie la honteuse politique dont il a jeté les jalons, c'est à peine si nous avons senti remuer en nous un reste de mépris. »

Le *Temps* juge ainsi la conduite de M. Thiers, d'après sa manière d'agir en 1840 et en 1849 : « En 1840, la forfanterie succédait à la faiblesse; en 1849, c'es la faiblesse qui succède à la forfanterie. » Il met ensuite en parallèle la conduite de M. Thiers aux différentes époques et prouve ce qu'il avance.

L'*Assemblée nationale* a oublié de mettre un titre à son article, elle aurait dû l'intituler : *Le grand homme des grands hommes*. Quelles campagnes, en effet, valent le discours de M. Thiers? Ce courageux lutteur à qui il était réservé de prendre corps à corps et de terrasser la guerre et le socialisme! M. Proudhon ne s'est jamais relevé des coups que lui a portés M. Thiers, le parti montagnard ne se relèvera pas davantage. Bien plus fort encore! par contre-coup la diète de Francfort sera mise à la porte, l'ancienne diète sera reconstituée sous la présidence de M. Munch de Belinghausen, et c'est à M. Thiers que reviendra la gloire de cette restauration. Quel honneur!

L'*Evénement* se félicite aujourd'hui; mais en journal bien appris il se garde bien d'être vaniteux: c'est avec une modestie charmante qu'il se donne des louanges indispensables, mais à la rougeur qui colore son front on voit que sa modestie en souffre. Ces éloges, du reste, il ne se les donne que pour les faire remonter à M. Thiers, le champion de l'*Evénement* et autres. C'est lui seul qui en mérite; mais à l'*Evénement* la gloire de l'avoir aidé, soutenu, et d'avoir prouvé que l'esprit de parti peut étouffer tout germe de bonne foi et de générosité.

La *Presse* juge ainsi M. Cavaignac.

« Avant de parler du discours de M. Thiers, il nous faut prêter un instant l'oreille aux explications que M. Cavaignac a présentées à l'Assemblée, au commencement de la séance, sur la part qui lui revenait dans la direction des affaires extérieures de la République; il paraît que la politique de l'ancien chef du pouvoir exécutif consistait à n'en pas avoir. Nous nous en doutions. Larochefoucauld a dit quelque part : « Le silence est l'esprit de ceux qui n'en ont pas d'autre. » Le silence obstiné de M. Bastide ne nous a jamais paru que le refuge de l'impuissance. M. Cavaignac nous en a fait naïvement l'aveu en déclarant qu'il ne s'était jamais considéré que comme l'agent d'une consigne donnée par l'Assemblée. C'est, à notre avis, pousser la modestie un peu loin. »

Journaux des Départements.

L'*Avenir républicain* de Saint-Etienne déplore que la loi sur les clubs ne soit pas assez explicite. Il craint qu'elle ne puisse les tuer entièrement :

« La loi qui a pour but d'interdire les clubs va subir l'épreuve d'une troisième et dernière délibération. Si elle n'est pas modifiée, nous craignons qu'elle ne soit d'une application très difficile et ne réponde nullement au vœu du pays. L'Assemblée, en supprimant les clubs et en réglant, comme elle l'a fait, le droit de réunion, n'a frappé qu'un mot. Quant à l'être collectif qu'on appelle club, il revivra sous la forme d'association non publique: il revivra avec ses tendances naturelles, ses inévitables périls, et, sous la protection de l'art. 13 de la loi projetée, il bravera impunément l'interdiction portée en l'article 1er. »

On voit quel avenir *républicain* désire ce journal.

Le *Courrier de la Gironde* continue de batailler contre les mesures financières adoptées par la Chambre. Il ressemble beaucoup à Bilboquet, il n'a pas besoin de plusieurs notes, une seule lui suffit; aussi la répète-t-il à satiété. Nous craignons fort pour lui qu'il n'amuse guère de monde.

L'*Hermine de Nantes* est dans une véritable perplexité : la proposition de restitution du milliard l'exaspère. Elle veut prouver aujourd'hui que les émigrés n'en ont pas profité, mais bien les révolutionnaires. Décidément l'*Hermine* veut faire concurrence à l'*Univers* en fait de plaisanteries.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Dans un mois la Chambre va se renouveler.

Comme de coutume, après le discours du pouvoir exécutif, elle procédera à la vérification des pouvoirs.

Pour éclairer les électeurs et devancer cette vérification, qu'il nous soit permis de poser les questions suivantes :

M. G. de Heeckeren est-il le même personnage que celui qui s'appelait autrefois M. Dantès?

S'il est le même, pourquoi ne siége-t-il pas à l'Assemblée nationale sous le nom de son père qui était Français, mais sous celui d'un Hollandais, son père adoptif à Saint-Pétersbourg?

Enfin, M. de Heeckeren, à la chûte de la branche aînée, est entré au service de la Russie : en a-t-il obtenu la permission du gouvernement français?

Si cette dernière question était résolue négativement, il est évident que le représentant dont nous parlons aurait bien le droit de s'appeler M. Dantès Van Heeckeren, mais nullement celui de siéger à l'Assemblée nationale prochaine.

Nous livrons, sans commentaire, à l'appréciation de nos lecteurs deux passages d'une lettre écrite le 2 janvier 1848 par M. Odilon Barrot à un de ses amis résidant à Florence, et publiée par le *Mondo illustrato* dans son supplément au nº 52.

» Ce qui se passe en Italie nous tient vivement préoccupés, non pas seulement à raison de nos sympathies bien naturelles pour ce pays, mais aussi à cause du rôle *forcé* que nous sommes appelés à jouer dans le conflit imminent qui se prépare entre l'Autriche et les droits des nationalités italiennes.

» Le rôle de notre France est peuple; c'est, non comme pour la République et l'empire, d'imposer à l'Italie, par la force des armes, ses propres institutions, *mais de la couvrir, et de lui permettre de faire son œuvre selon ses mœurs et ses besoins* Tout misérable qu'il est, notre gouvernement ne pourrait guère faillir à cette mission, et le réveil de l'opinion publique dans notre pays ne lui permettrait pas une autre politique. »

ITALIE.

Turin, — Nous recevons le bulletin suivant du quartier-général, dont depuis plusieurs jours aucune nouvelle ne nous était parvenue :

« Le 23 mars eut lieu la bataille; les troupes étaient fatiguées par les marches et contre-marches des jours précédents; mais la bataille ne pouvait pas se différer, l'ennemi ayant commencé l'attaque.

« La ligne de bataille s'étendait de la Bicocca, tout petit village qui domine la route de Mortara, jusqu'au canal situé un peu en arrière de la ferme dite de Corte-Nuova, sur la route de Verceil.

» La première division composée des Brigades Rosla et Regina formait l'aile droite et s'étendait sur le plateau derrière Corte Nuova, sur la gauche de la route de Verceil. Le général Durando en était le commandant.

» La seconde division était campée devant la ferme dite la, Cittadella. Cette division se composait des brigades Casale Aqui et Parmesane.

» La troisième, composée de Savone et Savoie, s'appuyait à la Biccocca, Perrone la commandait.

» Le duc de Gènes s'etait placé derrière en réserve avec les brigades Pigneroles et Piémont.

» Solaroli, avec les bataillons volontaires, était sur la route de Trecate.

» Le duc de Savoie appuyait l'aile droite avec les brigades Cunéo et Gardes. Il était à peu de distance de la ville, dans les plaines basses qui s'étendent immédiatement sous les murs vers la route de Verceil.

» A 11 heures du matin les Autrichiens commandaient l'assaut à la Biccocca sur notre gauche, et le feu ne tarda pas à se déployer sur toute la ligne de bataille.

» Le régiment de Savone, placé en première ligne, lâcha pied et fit entrer au combat la brigade Savoie. En un instant Savoie et Savone eurent repris les positions perdues et poussèrent jusqu'à la ferme Lavinchi, sur la gauche de la Cittadella. Pendant ce temps, le feu des autrichiens diminuait sur notre gauche, et ils semblaient concentrer leurs efforts sur notre centre à la Citadella, qui fut prise et reprise plusieurs fois par les brigades Casale, Acqui et Parmesane, commandées par Bes.

» Mais bientôt l'assaut des Autrichiens redevint plus fort sur la gauche. Les brigades Savoie et Savone commencèrent à se replier sur la Biccocca. En peu de temps cette position fut perdue, et malheureusement c'était elle qui décidait du sort de la journée.

» Le duc de Gênes fut envoyé au secours. Le duc se battit admirablement; plusieurs chevaux furent tués sous lui, et il finit par être obligé de commander à pied; mais tous ses efforts furent inutiles.

« Alors l'ennemi porta toutes ses forces contre notre centre. L'action s'engagea très vivement au centre et sur la droite; mais nos bataillons, se repliant les uns sur les autres, durent à la tombée du jour battre en retraite.

» La journée était perdue pour nous; le centre et l'aile droite, se réunissant sur les murs de la ville, purent opposer quelque résistance.

» A ce bulletin, nous ajoutons les nouvelles suivantes, que nous recevons également du quartier-général.

» Le sort de la bataille, commencée le 23 à 11 heures et demie, nous a été favorable jusque vers 4 heures et demie. A partir de cette heure, il tourna contre nous; les positions furent perdues; les régiments durent abandonner le camp l'un après l'autre; l'Autrichien est presqu'aux portes de Novare.

» Le roi Charles-Albert a toujours été exposé au feu et où le danger était le plus grand; les balles sifflaient continuellement autour de sa tête; plusieurs personnes furent tuées à ses côtés; il faisait nuit qu'il ne quittait pas encore les remparts de la ville d'où nous nous défendions.

» Le général Jacques Durando a été obligé de l'entraîner de force pour l'éloigner de dangers terribles et désormais inutiles. « Général, répondit le roi, c'est mon dernier jour : laissez-moi mourir. »

» Ce bulletin finit en annonçant la détermination prise par le roi d'abdiquer et son départ, accompagné seulement de domestiques.

» Le quartier-général de l'armée était le 25 à Momo. »

Gênes, 27 *mars*. — Une personne digne de foi assure que Charles Albert a passé la rivière de Gênes du côté de Savone. Il s'est arrêté à Alassio, à l'hôtel d'Italie, où il a été reconnu. Il n'était accompagné que par un domestique et un courrier de cabinet. A son passage à Finale il a été également reconnu.

On croit que Charles Albert se rend en France.

On parle du ministère, qui se composerait, à Turin, de Gioberti, Cavour, Saluzzo, Latour, Revel.

On nous assure que la chambre des députés, à Turin, a été dissoute, non prorogée, d'après l'exigence de Radetzky.

(*Il Pensiero Italiano*.)

— On assure, dit la *Nazionne* du 28, que le général Ramorino est arrivé à Turin, ce matin, sous escorte de six carabiniers. La ville est triste, mais tranquille.

Rome, 23 *mars*. — L'Assemblée constituante aux peuples de la République romaine!

Le canon italien, signal de bataille et de rançon, retentit de nouveau dans les plaines lombardes. Aux armes!

Le moment d'agir est venu. Les Italiens ne doivent plus lutter entre eux que de valeur et par la grandeur des sacrifices. Maudit soit celui qui, dans cet instant suprême, cherche à diviser les frères d'avec les frères.

Tant que l'Autrichien foulera le sol sacré de la patrie des Alpes à la mer, il ne saurait y avoir de vraie liberté ni d'indépendance.

La patrie vous demande des hommes et de l'argent; répondez à son appel. Aux armes et que l'Italie ressuscite. Le président, C. L. Bonapare. Les quatre secrétaires, Pennacchi, Fabretti, Cocchi et Zambianchi.

Brescello, 23 *mars*. — Le duc de Modène met chaque nuit nos pauvres concitoyens à rançon. (*Alba*.)

POLOGNE.

Posen, 23 *mars*.—L'envoi de la milice de Posen, composée de Polonais du grand-duché contre les Danois, fait une impression pénible dans toute la province. La milice ne cache pas son mécontentement; elle sait qu'elle va répandre son sang pour une cause qui lui est tout à fait étrangère, pour une question qui se débat entre les Allemands et les Danois. Mais on sait que c'est une de ces mesures préventives de la part du gouvernement prussien que notre province est forcée de subir. Le gouvernement prussien ne serait pas même éloigné d'appeler les Russes à son aide, s'il se trouvait dans des circonstances pareilles à celles qui embarrassent maintenant l'Autriche.

HONGRIE.

Les journaux allemands donnent encore quelques détails sur l'expédition du général Bem contre Hermanstadt.

Le combat devant et dans la ville dura dix-huit heures. Les maisons du général commandant et du gouverneur civil sont percées de balles; la garde nationale, qui a voulu résister, a été chassée de la ville à coups de canon. Après cette résistance de la part des habitants, le général Bem n'a pu empêcher les Szeklers de piller la ville pendant deux heures. Vingt mille Russes seraient entrés en Transylvanie à la nouvelle de la défaite de leur garnison à Hermanstadt.

La *Gazette de Breslau* annonce que les Hongrois se sont emparés de nouveau des villes de Kaschau et de Schemnitz.

— On mande de Léopol à la date du 20 mars :

Des prêtres ruthéniens engageaient depuis quelque temps les paysans de l'arrondissement de Stryï et des autres contrées à faire une levée en masse pour combattre les insurgés hongrois. Les paysans qui commencent à s'apercevoir que leurs libertés ne gagneraient rien à aider les impériaux, fatigués d'ailleurs des obsessions de leurs prêtres vendus à l'Autriche, loin de leur obéir, les ont maltraités par des voies de fait. L'autorité fait maintenant un procès politique de cette affaire police, dans l'intention d'augmenter les persécutions qui pèsent sur la Gallicie depuis la proclamation de son état de siége.

AUTRICHE.

Vienne, 26 *mars*. — On a publié ici un bulletin officiel sur la défaite des Piémontais. D'après ce bulletin, les Autrichiens auraient fait à Mortara 2,500 prisonniers parmi lesquels 56 officiers supérieurs. Les trophées de cette victoire seraient encore 5 pièces d'artillerie, dix wagons remplis de munitions de guerre et une masse de fusils que les fuyards auraient abandonnés. Parmi les officiers qui se sont le plus distingués à la prise de Mortara, nous remarquons dans ce bulletin le nom du colonel Benedek, le même qui en 1846 conduisait les paysans galliciens au massacre de familles entières soupçonnés de patriotisme.

ETATS GERMANIQUES.

Francfort, 29 mars. — La députation de l'Assemblée nationale qui doit inviter le roi de Prusse à accepter la couronne impériale partira demain pour Berlin. Elle se compose de trente-trois membres de l'Assemblée, et elle arrivera le 2 avril à sa destination.

Les esprits sont ici très agités. Les républicains et les Allemands, ennemis du régime prussien, sont irrités au plus haut degré par suite de la décision de l'Assemblée. Tout le monde prévoit l'entrée des Russes en Allemagne ou une guerre civile, si le roi de Prusse accepte.

DANEMARCK.

Copenhague, 25 mars. — Deux propositions qui ajourneront probablement la reprise des hostilités avec l'Allemagne, viennent d'être présentées à notre gouvernement. La première vient de Londres. On y dit : Le Schleswig, réuni au Danemark, conserve son indépendance provinciale; le gouvernement danois consent à un provisoire jusqu'à la conclusion du traité définitif et à s'abstenir des hostilités jusqu'au 8 avril, sans cependant se lier par cet engagement, si des troupes étrangères viennent à entrer auparavant dans le duché

D'après la contre-proposition d'un provisoire de la part de l'Allemagne, il serait créé pour les duchés, jusqu'à la conclusion de la paix, un gouvernement séparé à nommer, pour le Schleswig, par le gouvernement danois, et pour le Holstein par le gouvernement allemand. Pendant la durée de ce provisoire, la province en litige ne serait occupée que par des troupes de Schleswig qui continueraient à l'occuper seules après la conclusion de la paix.

Il paraît que la première de ces propositions est adoptée car le *Moniteur prussien* annonce la prorogation de l'armistice jusqu'au 3 avril.

RUSSIE.

La *Gazette autrichienne* publie la circulaire du ministère russe adressée à ses agents à l'étranger pour justifier l'entrée des troupes russes dans la Transylvanie. Après avoir raconté les détails des demandes de la part des généraux autrichiens et les circonstances de l'entrée des troupes russes à Hermanstadt et à Karlstadt, le ministère dit que des motifs d'humanité ont seuls déterminé l'empereur à autoriser ce secours. Il est bien loin de vouloir une intervention armée dans les affaires intérieures de l'Autriche, qui est trop puissante pour avoir besoin d'une assistance matérielle. Le ministère russe prévoit le terme prochain de la domination des rebelles en Autriche, et il croit que Bem ne les aurait pas beaucoup aidés quand il aurait même pris les deux principales villes de la Transylvanie L'occupation qui n'avait d'autre but que de préserver ces deux villes florissantes de leur ruine, ne sera d'ailleurs que temporaire, les généraux russes ayant reçu l'ordre de s'en retourner aussitôt que le danger qui menace les deux villes aurait cessé.

SUISSE.

La direction militaire a proposé au conseil exécutif d'autoriser de nouveau, sous certaines conditions, les enrôlements pour Naples.

Le conseil exécutif a résolu de ne pas entrer en matière sur la proposition de la direction militaire.

(l'*Helvétie*.)

GRÈCE.

Athènes, le 15 mars. — Le beau rêve de gloire et de grandeur de la Grèce nous berce de nouvelles espérances, depuis que le bruit d'une prochaine rupture entre la Turquie et la Russie s'est répandu dans notre pays. Maurocordato et Metaxas se disposent déjà à soulever la Thessalie, l'Epire et la Macédoine. Trikupis, le favori de notre roi, a parlé dernièrement dans un discours public d'une augmentation de territoire de la Grèce. Le gouvernement et les dispositions religieuses de la nation entretiennent cet espoir. On a publié officiellement un rapport d'un capitaine de vaisseau qui aurait vu au ciel un signe brillant sous la forme d'une croix entourée de cinq étoiles. Quelques jours après un signe pareil aurait brillé au-dessus du palais du roi. Un prêtre grec serait entré dans la mosquée de sainte Sophie pour enterrer un ouvrier tué tombant d'un échafaudage. D'après une ancienne prophétie, l'apparition de la croix dans

cette mosquée serait un augure de la prochaine chûte de l'empire ottoman.

MONTEVIDÉO.

Jamais Rosas n'a plus insolemment ni plus impunément fait parade de son dédain pour la France qu'en ce moment. Voici, d'après le *Chronicle*, comment il rend compte de ses relations diplomatiques avec le gouvernement français :

« Le gouvernement français, jusqu'à ce jour, n'a point fait droit aux justes réclamations de la confédération. Le ministre argentin à Paris a rendu compte de deux conférences en septembre dernier avec le ministre des affaires étrangères de France.

» Le gouvernement de Buénos-Ayres a apprécié avec satisfaction l'esprit d'examen et de discussion qui animait le gouvernement de la République française et son honorable ministre des affaires étrangères. Le gouvernement persévéra dans ses efforts pour rétablir une paix honorable avec la France, en tenant compte de la satisfaction et des réparations dues à la République argentine. Le ministre argentin à Paris, a aussi rendu compte d'une conférence que, par ordre de son gouvernement, il avait eue avec le ministre des affaires étrangères de France. Ce ministre s'est expliqué en termes évasifs, refusant de faire connaître l'opinion du gouvernement au sujet de la conduite de son envoyé le comte Walewski pendant sa mission dans le Rio del Plata, conjointement avec lord Howden, et sur le désaccord des deux envoyés au sujet de la levée du blocus par les forces navales anglaises, tandis qu'il était continué par les forces navales françaises. — Le ministre des affaires étrangères s'est borné à déclarer qu'il avait en mains les renseignements et matériaux nécessaires pour soumettre la question au conseil des ministres. »

Rosas finit par déclarer qu'il attend paisiblement les réparations qui lui sont dues. M. Drouin de Lhuys s'empressera sans doute de les lui donner en ce qui concerne la France.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 31 mars, *2 heures de l'après-midi*. — Consolidés pour compte 92 5|8 à 92 3|4. Espagnols 5 0|0 17 1|8, 3 0|0 30 1|4. Russes, 5 0|0 105. Hollandais, 2 1|2 0|0, 49 7|8. Change sur Paris. 25 fr. 25 à 30 c.

Il n'y a pas eu de séance ni à la Chambre des lords, ni à la Chambre des communes. Nous donnerons demain une analyse fidèle du remarquable discours de sir Robert Peel sur l'état de la misère en Irlande et sur le moyen d'y remédier.

Dublin. — Nous lisons dans le *Times* une lettre de cette ville datée de vendredi matin. D'après cette correspondance, les rapports sur les progrès de la misère dans certaines parties de la province de Connaught continuent à être de plus en plus déplorables.

Un propriétaire du nom de Hilles, écrivant de Newport, annonce un nombre effroyable d'hommes morts de faim et il conclut sa lettre par dire, en s'appuyant sur l'autorité d'un employé du district, que, selon toutes les probabilités, il y aura pour le mois prochain encore mille personnes qui succomberont à ce genre de mort, parce que ces personnes ne vivent à présent que de quelques onces de farine jaune qu'on leur distribue chaque jour.

Un membre du clergé catholique écrit :

« La contrée parait avoir été ravagée par quelque puissant ennemi ; le désespoir est peint sur toutes les figures; l'industrie est paralysée; les champs ne sont plus ensemencés ; peu d'hommes sont restés en vie, et sur ce petit nombre il n'y a en presque point qui fassent des préparatifs pour cultiver les terres qu'ils occupent. »

AVIS.

L'administration de la TRIBUNE DES PEUPLES fera distribuer dans quelques jours GRATUITEMENT à tous les abonnés du journal les cartes du théâtre de la guerre en Hongrie et en Italie.

Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er avril recevront ces deux cartes et la collection du journal.

NOUVELLES DIVERSES.

Sur la proposition du préfet de la Seine, le 26 avril prochain aura lieu la nouvelle adjudication de l'emprunt de 25,000 francs à contracter au nom de la ville de Paris, vu que la première adjudication du 26 mars a été sans résultat. Le préfet propose en outre : 1° de retrancher du cahier des charges la dernière partie de l'article 11, qui, pour le cas de non paiement aux époques d'échéance, réserve à la ville, en outre du cautionnement de 1 million qui lui serait acquis à titre d'indemnité, *toute action contre l'adjudicataire pour exiger de lui le paiement des différences que donnerait l'adjudication en cas de folle enchère ou la vente par le syndicat des agents de change, avec le montant de l'adjudication primitive*; 2° de suppléer à cette garantie par l'insertion au dernier paragraphe de l'article 5 de cette autre clause : « Le dépôt de » garantie de 1 *million* affecté par le concessionnaire avant » l'adjudication sera porté à 2 *millions* dans les deux jours » qui suivront cette adjudication, et ce dépôt ainsi doublé » restera comme cautionnement ; » 3° de modifier les époques de versements du montant de l'emprunt par suite du retard qu'aura éprouvé l'adjudication, et d'ajouter à l'article 10 la faculté au concessionnaire de se libérer avant les époques déterminées pour les versements, par sommes qui ne devront pas être moindres de 200,000 fr. chacune, sans toutefois que ces anticipations puissent donner lieu de la part de la ville à aucune remise d'intérêts ni à aucun droit d'escompte.

La commission, sur ces propositions, a pris la résolution suivante:

« Considérant qu'il peut être avantageux pour l'emprunt de décharger la responsabilité du concessionnaire en augmentant le cautionnement; que la faculté pour le concessionnaire d'avancer ses paiements est de droit commun, mais que la ville n'en doit éprouver aucune perte ni dommage ; que l'ajournement de l'adjudication aura pour effet de reporter le premier versement à opérer à la caisse municipale sur l'emprunt, au 15 avril au lieu du 28 mars; que ce retardement doit influer sur les époques primitivement déterminées pour les versements ultérieurs, sans cependant que le dernier terme du 20 septembre puisse en être reculé, puisqu'il doit toujours précéder le premier tirage des primes fixé au 25 septembre, ainsi que le paiement desdites primes et des intérêts de l'emprunt, délibère: les propositions sus-énoncées, contenues au mémoire de M. le préfet, sont acceptées, et les articles 10 et 11 du cahier des charges seront modifiés en conséquence. L'adjudication aura lieu le 26 avril, et les époques de vesement sont ainsi fixées : du 26 au 30 avril, 4 millions, les 20 mai et 5 juin, chacun pareille somme de 4 millions, les 20 juin, 28 juillet et 24 août, chacun 3 millions, et le 20 septembre la somme nécessaiae pour former le complément de l'emprunt. »

— Le préfet de la Seine vient d'être autorisé à donner congé de l'hôtel loué à M. d'Eichtal, et qui sert en ce moment de local à la mairie du 2e arrondissement. On va mettre à l'étude le projet d'un nouvel édifice qui sera plus approprié aux nouveaux services.

— La guerre vient de se déclarer entre la rédaction et la direction du journal le *Siècle*. Cela résulte d'une lettre du rédacteur en chef de ce journal, publiée par une autre feuille, et qui annonce un procès entre le directeur du *Siècle*, M. Louis Perrée, représentant du peuple, qui voudrait tirer un peu à gauche, et M. Chambolle, le rédacteur en chef, également représentant du peuple, qui veut tirer beaucoup à droite. Il paraît que la lutte intestine existe depuis longtemps. Ce sera là un procès curieux.

— Le Théâtre-Olympique de Londres qui vient d'être complétement incendié, avait été bâti sous le règne de Georges III. Le vieux Philippe Astley, son fondateur, pria le roi de lui donner un vaisseau de ligne, hors de service, pour en employer le bois à la construction d'un théâtre. Le roi, qui honorait Astley de sa faveur et lui tenait compte de certains services rendus à l'Etat durant la guerre contre la France, lui donna le vieux vaisseau la *Ville-de-Paris*, à bord duquel Guillaume IV avait servi comme midchipman. Les mâts et la carcasse de la *Ville-de-Paris*, transformés en charpentes de théâtre, ont vaillamment résisté au feu, mais ils ont fini par s'abîmer dans un véritable océan de flammes Une douzaine de maisons ont été incendiées avec le Théâtre-Olympique.

— Pour donner une idée du verbiage sans fin des députés des chambres prussiennes, il suffira de mentionner que la discussion, à peine arrivée au terme du vote de l'adresse, a rempli déjà dans le *Moniteur prussien* soixante-treize numéros compactes.

— M. A. Huber vient de se constituer prisonnier à Bourges. Cet incident va prolonger de nouveau les débats du procès qui se juge devant la haute cour.

— Les nouvelles que nous recevons du dix-septième convoi de colons dirigé sur l'Algérie le 17 de ce mois sont très-satisfaisantes.

COURS ET TRIBUNAUX.

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 30 mars.

Me DUCOUX-LAPEYRIÈRE présente la défense de l'accusé Thomas.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de Villain.

LE CITOYEN Me RIVIÈRE. J'ai plaidé ce matin et je voudrais, comme je n'aurai sans doute pas besoin de répliquer pour Larget, ne prendre la parole pour Villain qu'en réplique, d'autant plus que M. Léclanché, conseil de Villain, désire présenter quelques considérations générales.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Alors la parole est au citoyen Léclanché; je n'ai pas besoin de lui rappeler, ainsi que nous le faisons d'ailleurs pour les avocats eux-mêmes, qu'il doit s'exprimer avec décence et modération.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Citoyens jurés, ce n'est pas une défense judiciaire que je viens apporter ici ; je laisse ce soin à une voix plus éloquente et plus exercée que la mienne.

Je ne suis ici qu'un ami, qu'un frère de conviction et de principes. J'ai à vous faire entendre quelques pensées que Villain a voulu vous faire passer par ma bouche.

Le citoyen procureur-général vous l'a dit : pour prononcer un arrêt en toute équité, il faut que vous connaissiez ces hommes que vous avez à juger, non pas seulement par ce qu'on peut vous en dire, mais par leurs actes. Eh bien! connaissez-nous donc.

Ce qui nous préoccupe à cette heure solennelle où vous allez rendre votre verdict, ce n'est pas nous, c'est vous-mêmes.

Vous venez pour nous juger, citoyens du haut jury; vous venez pour nous juger, nous venons pour vous sauver.

LE C. PRÉSIDENT. — Je ne puis admettre un pareil langage; vous êtes ici comme accusés et non pour sauver vos juges. Retirez donc cette parole.

LE C. LÉCLANCHÉ. — Quand il ne s'agirait que de les sauver d'une erreur judiciaire !

LE CIT. PRÉSIDENT. Eh bien! prouvez que la condamnation serait une erreur judiciaire.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Je retire volontiers toutes les expressions qui pourraient blesser la cour. Je lui demande de ne s'attacher qu'aux idées et de me permettre de continuer.

LE CIT. PRÉSIDENT. Puisque vous avez écrit, vous auriez pu corriger votre discours.

LE CIT. LÉCLANCHÉ, continuant. Citoyens jurés, ce n'est pas là un procès ordinaire : ce n'est pas même un procès, c'est un conflit, c'est un combat entre les deux forces antagonistes de la société qui luttent sans cesse l'une contre l'autre.

LE CIT. PRÉSIDENT. Ce langage ne peut être toléré; la justice ne livre pas un combat, elle juge des accusés. Quand ils sont coupables, elle les punit; quand ils sont innocens, elle les acquitte. Je le répète, je ne puis tolérer un semblable langage.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Je suis dans une position toute particulière. Aucun fait, aucune charge n'est relevée contre nous On ne combat que nos opinions, nos doctrines.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous n'êtes pas personnellement en cause. Parlez de l'accusé.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Si la défense m'est interdite, je me tairai. Puisqu'on attaque nos doctrines, nous devons avoir le droit de défendre nos doctrines. Vraiment, la chambre des pairs était plus tolérante.

LE CIT. PRÉSIDENT. Dans l'intérêt même de votre client, je vous invite à plus de modération dans votre langage; expliquez-vous sur les faits et non sur vos doctrines. Votre client est-il ou non coupable ? Voilà la question que vous devez examiner.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Puisqu'on nous circonscrit dans le cercle des faits...

LE CIT. PRÉSIDENT. Prouvez que les faits n'existent pas.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Comment prouver que le néant est le néant ?

LE CIT. PRÉSIDENT, Vous me ferez regretter de vous avoir autorisé à prendre la parole si vous voulez tenir un langage que votre client lui-même ne se permettrait pas. Je vous fais observer de nouveau que vous avez écrit et que vous ne poevez pas, par conséquent, prétendre à l'indulgence que l'on accorde volontiers à l'improvisation.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Si la parole m'est interdite.

LE CIT. PRÉSIDENT. Elle ne vous est pas interdite; mais Me Bethmont va plaider, et pendant ce temps je vous invite à revoir votre cahier.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Il a été dicté par ma conscience; je n'ai rien à y changer.

LE CIT. PRÉSIDENT. Alors asseyez-vous.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Alors la parole m'est interdite?

LE CIT. PRÉSIDENT. Oui.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Je crois devoir prévenir la cour que je livrerai au pays....

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous ferez ce que vous voudrez, cela ne regarde pas la cour.

Me Rivière, voulez-vous prendre la parole? Je suis certain que vous le ferez avec la mesure que commande la robe que vous portez.

LE CIT. RIVIÈRE. Je crois l'avoir prouvé à la cour, mais sans accepter la solidarité de la rédaction, je dois dire à la cour qu'elle se trompe si elle croit que le citoyen Léclanché a eu l'intention de l'offenser.

LE CIT. PRÉSIDENT. La cour ne croit pas qu'on ait voulu l'offenser, mais elle ne pouvait tolérer un semblable langage.

LE CIT. Me RIVIÈRE. L'accusation a été abandonnée contre Villain comme s'abandonnent les accusations non fondées. Mais je crois avoir le droit et le devoir de présenter quelques considérations générales; seulement je désire ne les présenter qu'en réplique.

LE CIT. LÉCLANCHÉ. Nous sommes attaqués sur os ndoctrines et non sur autre chose; on interdit la défense de nos doctrines.

LE CIT. PRÉSIDENT. Veuillez vous asseoir.

Maître Bethmont, vous avez la parole pour l'accusé Courtais. (Mouvement d'attention.)

LE CIT. BETHMONT. L'accusation impute à l'homme que je défends deux complicités principales dans les deux attentats du 16 mai. L'un avait pour but le renversement du gouvernement. C'était alors l'Assemblée nationale qui concentrait en elle la puissance qui délibère et la puissance qui exécute.

Le deuxième attentat avait pour but d'exciter à la guerre civile en poussant les citoyens à s'armer les uns contre les autres. Le caractère légal de cette complicité serait d'avoir prêté aide et assistance aux auteurs de cet attentat, dans les faits qui en ont préparé, facilité et consommé l'exécution.

Cette complicité, le ministère public a dit en quoi il la fait consister : c'est une série de transactions et de faiblesses que, sous les ménagements pleins d'habileté du magistrat que je combats, on reconnaît aisément être une accusation de lacheté ou de trahison.

Accusation douloureuse! accusation étrange! Oui, pour moi qui, à la suite de l'opinion publique, avais depuis longtemps donné mon estime au courage et à la loyauté de cet homme, que je suis chargé aujourd'hui de défendre, c'est une bien étrange accusation que celle de complicité avec les hommes qui sont sur ces bancs. Je veux bien accepter la solidarité de l'infortune; mais Courtais, leur complice !

A l'exception de ceux que l'élection avait faits ses collègues, il ne connaissait pas ces hommes, qui pourtant ont rempli la politique de leur célébrité. Ils lui étaient si étranger, que l'un d'eux se nommant à lui pour entrer dans l'Assemblée comme délégué, il lui répond : M. Raspail, il est déjà entré.

Cela n'est arrivé que pour un accusé ; c'est un hasard qui l'a voulu; car, je le répète, il ne connaissait pas ces hommes si nombreux qui ont pénétré dans l'Assemblée, profané ses délibérations et outragé sa dignité et sa liberté.

J'ai bien le droit de m'étonner que le ministère public fasse résulter une complicité criminelle d'une action systématique. Que le magistral, dont j'honore le talent et le caractère, me permette de le lui dire : pour une aussi grave accusation, voilà de bien petits moyens.

Ah! lorsque après la Révolution de février la première préoccupation des hommes qui se sont chargés de gouverner le désordre, a été de briser l'échafaud politique, qu'ils ont bien fait, que nous avons bien fait! Oui, nous avons bien fait, pour vous-mêmes, messieurs les jurés, pour rassurer vos consciences, car ce serait l'échafaud qui pourrait se dresser devant un pareil homme, pour une aussi déplorable accusation. Je dis déplorable, et je me charge de le prouver. Je suivrai cette accusation dans toutes ses attaques.

Il fallait des antécédents ; les antécédents ont été créés. Il fallait des complaisances ; on a trouvé un ordre de ne pas battre le rappel ; le citoyen Buchez avait donné vingt ordres semblables. C'est prudence chez lui ; chez le citoyen Courtais c'est lâcheté et trahison!

Plus tard, le citoyen Courtais rentre dans la chambre, et pour la rendre à la liberté de ses délibérations, il veut faire sortir la garde nationale qui l'encombre, la garde nationale s'émeut à cet ordre de quitter la salle, et alors il se trouve des hommes assez agités par la fureur pour arracher de sa poitrine sa croix d'honneur, pour lui enlever son épée et prêts à accomplir l'extermination du général. Sans le dévouement et l'énergie d'un citoyen, cette extermination pouvait s'accomplir, et j'ai entendu avec étonnement le ministère public déclarer que c'était là une sainte indignation.

Quant à moi, bien que j'aie l'habitude de respecter même ceux que je combats, je demande la permission de me séparer de pareils sentiments. On a dit que c'était le peuple qui avait jugé légalement, que l'Assemblée avait confirmé ce jugement, et que vous n'avez plus qu'à le confirmer à votre tour.

Non, l'Assemblée, qui vous livre ses membres pour les juger, ne les juge pas ; elle les défère à la justice et leur laisse toutes les garanties ordinaires dans leur intégrité ; quant au jugement du peuple, il faut le renvoyer à l'histoire des émotions populaires, sous l'empire desquelles le peuple s'est quelquefois dégradé par des jugements anticipés que je n'accepte pas.

Votre haute magistrature a évidemment un caractère politique, mais je maudirais la part que j'ai prise à son institution, si vous ne deviez pas tenir votre cœur isolé de toute sympathie et de toute antipathie pour juger le fait en lui-même; et vis-à-vis de ces hommes vous devez vous défier d'autant plus de vos impressions, que vous pourriez ne pas partager leurs opinions.

L'honorable avocat entre ensuite dans la discussion des faits, qu'il ne terminera que dans l'audience de demain.

L'audience est levée à six heures.

Fin de la plaidoierie de M. Bethmont.

Eh bien! et c'est ici que je termine, l'homme qui avait tout fait pour le pays, l'homme qui avait donné des preuves d'un dévouement sans bornes, l'homme qui était loyal, l'omme que tout le monde reconnaissait comme un militaire brave de sa personne, sincère par dessus tout, cet homme était-il un complice obscur, un complice ténébreux?

Etait-il de ces hommes qui cachent leur pensée? avait-il un but de trahison? Alors, je vous dirai comme M. Recurt : Courtais! Mais que pouvait-il désirer? Il avait été élu par ce Peuple qui a tant de caprices, porté sur le pavois avant qu'on ne le jetât sur la claie pour le traîner aux gémonies. Mais en ce moment une révolution tout entière avait fait pour lui ce que n'eût pas fait la simple fortune; elle ne pouvait pas le faire commandant général de la garde nationale, et il l'était.

Que pouvait-il attendre d'une révolution? Si vous en faites un homme de complot, de trahison, montrez-moi donc par quel pouvoir parjure et par quelle perversité l'honneur militaire pouvait être refoulé dans son cœur et la dignité humaine outragée, méconnue; montrez-moi donc où peut être tant de perversité. Il ne pouvait que perdre à un changement; ce qu'il pouvait désirer de mieux, c'était de rester ce qu'il était ; il n'avait rien à attendre d'une révolution.

Voilà cependant l'homme qu'on accuse d'en avoir voulu faire une. Il a cherché à sauver l'Assemblée nationale, il l'a cherché par tous les moyens; quand il ne le pouvait plus par la force, il l'a essayé par des actes de dévouement de sa personne.

Quand ensuite, méconnu, maltraité, injurié, il t vu ses épaulettes servir, comme on vous l'a dit, de hideux trophées éparpillés entre les mains de ceux qui se les arrachaient, cet homme ainsi contrarié, abattu, est resté prisonnier volontaire. On lui a dit : Fuyez! il a répondu : Je ne veux pas fuir.

(La séance continue.)

VARIÉTÉS.

LE DENIER DE SAINT PIERRE.

Dans une allocution prononcée à l'Abbaye-aux-Bois, le 26 février dernier, et reproduite dans une brochure, M. l'abbé Le Courtier a exposé *l'Œuvre du denier de saint Pierre*. « Cette œuvre, dit-il, la plus noble, la » plus chrétienne, la plus touchante des œuvres, con» siste à venir en aide au père commun des fidèles, à » recueillir un secours que l'univers catholique, la » France, le diocèse de Paris en particulier, veulent » déposer comme un hommage aux pieds et dans le » cœur du souverain pontife. »

L'épiscopat a avisé au moyen de régulariser et de féconder cet hommage, et un comité central s'est formé sous la présidence de l'archevêque de Paris.

L'orateur appelle son auditoire, fraction de ce grand conseil de famille, à seconder pour sa part l'élan que tous les cœurs, dit-il, ont ressenti.

Les motifs de l'action du comité, il les tire de la nécessité d'un secours, non pour soutenir le principat temporel, mais pour l'exercice de l'apostolat suprême; secours qui, n'étant plus fourni par les revenus du territoire, doit venir de la piété filiale de tous les membres de la catholicité; secours qui doit être étendu, venant de tous, pour que l'exercice de la papauté paraisse libre aux yeux de tous Il réclame de plus et *surtout*, dit-il, ce secours comme un hommage de foi, d'unité, d'attachement au Saint-Siége, comme une *protestation* contre la violation des droits de tous les fidèles.

Il y a sans doute quelque chose de touchant dans cet appel fait à la charité des fidèles à l'égard du vicaire de Jésus-Christ devenu pauvre, s'il est vrai qu'il soit pauvre; il y a quelque chose de noble dans cet hommage de la piété filiale, quelque chose de chrétien, de catholique à vouloir associer tous les fidèles à ce témoignage matériel de vénération et d'amour, si c'est l'expression d'un élan spontané des cœurs, si ce n'est pas *surtout* une protestation politique; mais même dans cette double hypothèse, y a-t-il là ce qui fait le caractère d'une *œuvre* chrétienne, et de l'œuvre la plus *touchante*, la plus *noble*, la plus *chrétienne*?

Oui, sans doute, un événement immense vient de se passer dans l'église de Dieu. Oh! si, il y a quelques siècles, le chef et le père de tous les chrétiens eût été obligé de fuir, si on l'eût vu déposé de sa puissance temporelle par ses propres sujets, si l'on eût vu tout le patrimoine des successeurs de saint Pierre séquestré, saisi, vendu, la catholicité tout entière eût été plongée dans la douleur et dans le deuil ; les églises auraient retenti des gémissements des fidèles prosternés nuit et jour au pied des autels et implorant la miséricorde divine: un tel événement eût été une calamité publique, chacun y aurait reconnu un signe du courroux céleste !

Est-ce ainsi que cet événement *immense* a été considéré? Oh! non; il a à peine défrayé quelques colonnes de journaux.

« Les nations même dissidentes dans la foi, dit » M. le Courtier, ont oublié leur disidence, pour ne » plus voir que l'ingratitude la plus révoltante envers » un pontife suprême tel que Pie IX. » Il y a dans ce fait même l'appréciation exacte de l'effet produit généralement sur les esprits par cet immense événement.

Ces nations dissidentes ont-elles été par là ébranlées dans leur dissidence? Ont-elles renoncé à leur séparation: Se sont-elles inclinées devant l'autorité spirituelle du Souverain-Pontife? S'il en eût été ainsi, le Souverain-Pontife aurait béni, et toute la catholicité aurait béni avec lui, un événement qui aurait ramené au bercail des brebis égarées. Mais non, ces nations dissidentes se sont indignées contre un acte *politique* qui ajoute un souverain de plus à la liste des souverains détrônés et fugitifs devant le flot révolutionnaire qui soulève l'Europe; cet événement n'a malheureusement pas une plus haute portée à leurs yeux.

Plus que les autres, les souverains dissidents se sont émus, parce que, en voyant tomber une couronne sous laquelle était la tiare pontificale, ils ont tremblé pour leur propre couronne, à laquelle manque l'appui du respect religieux. Nous comprenons ce point de vue des souverains dissidents ; ils ne peuvent en avoir d'autre. Nous comprenons que pour rétablir un souverain, pour restaurer une couronne qu'ils regardent comme un gage de stabilité pour la leur, ils prodiguent leurs trésors, ils arment leurs soldat ; mais le vicaire de Jésus-Christ, le serviteur des serviteurs de Dieu, le successeur de saint Pierre, ce n'est ni par l'argent, ni par l'épée, ni par la diplomatie, ni par aucun des moyens terrestres, qu'il rentrera dans la ville éternelle qu'arrosa le sang de saint Pierre et de saint Paul, sang précieux qui attira la vie dans cet arbre immense dont les rameaux couvrent le monde,

Ames chrétiennes en qui il est resté une étincelle de ce foyer d'amour qui animait nos pères, quelque vestige de cette fois brûlante qui dans les premiers siècles de l'Eglise conduisait au martyre, qui de nos jours peut seule régénérer le monde qui s'écroule, ne sentez-vous pas que, dans cet évènement immense, il y a plus qu'un mouvement politique, plus qu'un souverain détrôné, plus que l'œuvre d'un parti, plus qu'une colère populaire? Ne sentez-vous pas qu'il y a la main de Dieu?

Sondons courageusement la plaie, et voyons en nous, autour de nous, partout, dans la vie privée comme dans la vie publique, dans la politique, dans l'industrie, dans les rapports sociaux, dans la famille, partout l'astuce, le mensonge, l'amour effréné de jouisance. l'égoïsme, la déification du *moi*, l'esprit du mal, l'oubli de Dieu. Et dans cette chûte effroyable, dans ce cataclysme qui entraîne rapidement la société à sa ruine, que chacun prenne sa part de solidarité, et les peuples et leurs chefs, et les brebis et leurs pasteurs, non pour s'accuser les uns les autres, mais pour descendre au fond de leurs consciences et se reconnaitre coupables.

Ce qui peut sauver l'église, et avec l'église la société, ce n'est pas l'*oeuvre du denier de saint Pierre*, œuvre toute terrestre et étroite, qui n'offre qu'un secours vulgaire, comme s'il s'agissait d'un malheur vulgaire ; œuvre égoïste, qui, pour doter des nonces, arrache l'obole du soulagement aux Irlandais qui meurent de faim par milliers, à ce tiers de la population parisienne, Irlande française, qui vit d'aumône faute de travail. Ce que Jésus-Christ accepta de la femme de Béthanie, ce qui attira sur elle le pardon, ce n'était pas le parfum dont elle oignit les pieds et la chevelure du sauveur du monde, c'était l'amour pur qui remplissait son âme ; ce vase qu'elle brisa, c'était son cœur qui s'ouvrait. Cet argent que vous offrez au vicaire de Jésus-Christ, ne le comparez pas au parfum d'amour de Madeleine, c'est la bourse de Judas que vous videz à ses pieds.

Il est une autre œuvre qui ne se montre pas encore l'*ocuvre de l'épée de saint Pierre*; celle-là se perdra sans sauver l'Eglise, car Jésus-Christ a dit à saint Pierre : *Tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée.*

L'œuvre la seule touchante, la seule noble, la seule chrétienne, parce qu'elle est la seule vraie, la seule efficace, la seule qui attirera la miséricorde et la grâce, de Dieu, c'est l'OEUVRE DU REPENTIR DE SAINT PIERRE, de saint Pierre qui, après avoir renié son divin Maître, sortit et *pleura amèrement*.

Oui, pleurons, pleurons tous amèrement, parce que tous nous avons renié; mais pleurez aussi avec nous, ministres du Très-Haut, vous à qui Jésus-Christ a confié son Eglise. Voyez autour de vous la société qui se débat dans l'agonie sous l'étreinte du mal. N'aurez-vous pour la sauver que de froides formules, que des quêtes ou de stériles gémissements? Prêtres et prélats, vous n'attendez de salut que par l'or, le canon, et les protocoles, et ces moyens que vous ne possédez pas, c'est à la puissance terrestre que vous les demandez, vous qui devriez relever et sauver la terre, vous demandez à la terre de vous relever et de vous sauver.

Ne dites pas que les Peuples vous quittent, c'est vous qui les avez abandonnés; ils vous cherchent à votre poste, et ils ne vous y trouvent pas ; ils veulent s'élever, et vous vous abaissez. Vous possédiez la force invincible, la richesse impérissable qui donnent la vie, et vous les avez abandonnés, ces trésors du ciel, pour ceux de la terre qui tuent l'esprit. Oh! pleurez, pleurez avec nous; rouvrez la source de la vie par l'ardeur de vos sacrifices; relevez-vous, et sous l'étendard de la foi vivante, les Peuples unis marcheront avec vous vers l'accomplissement de leurs grandes destinées,

(Communiqué.)

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.